

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Votants : 11	
Pouvoirs : 2	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	06/09/2023
Date d'affichage :	18/09/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),
Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/09/086 : Autorisation de survol du domaine public à EDEN LODGE pour une toiture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SCCV « EDEN LODGE » a déposé un permis de construire n°PC 073197 23M1012, pour la construction d'un bâtiment de 11 logements, sis aux Mièvres, parcelle ZC 151 à Plan Peisey.

Celle-ci souhaite, dans le cadre de son projet de construction, solliciter l'autorisation d'occuper le domaine public pour un débord de toiture qui surplombera les ruelles publiques.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, au vu du projet présenté des débords de la toiture, sur la possibilité d'autoriser le survol des voies publiques au profit de la SCCV EDEND LODGE

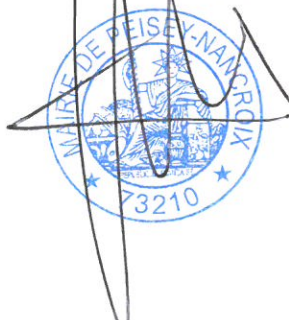
Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **EMET** un avis favorable au survol des débords de toiture de la SCCV EDEN LODGE sur les voies publiques tel que présenté au permis de construire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20230911-2023_09_086-DE
en date du 25/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_09_086